Envoyé en préfecture le 24/09/2015

Reçu en prefecture le 24/09/2015 2 2 SEP. 201**5** 

ID: 083-218300424-20150917-2015 133-DE

# **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombres de membres :

En exercice: 33

Présents ou représentés: 31

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation: 07/09/2015

Date d'affichage: 10/09/2015

## de la Commune de COGOLIN Séance du Jeudi 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE.

PRESENTS: Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO -Aimé GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patricia BERENGUIER -Valérie ROBIN - Jonathan LAURITO - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS: Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Margaret LOVERA à Laëtitia PICOT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Pascal CORDÉ / Christelle DUVERNET à Maria De Fatima FIANDINO / Marie-Ly GARCIA à Rémy FÉLIX / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Jean-François FARNET /

ABSENTS: Johan TOUCAS / Anthony GIRAUD /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, rapport qui fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

D'autre part, la loi n° 95-101 du 02 février 1995 et le décret nº 95-635 du 06 mai 1995, imposent la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

### N° 2015/133

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT (SIA) COGOLIN-GASSIN: RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ET COMPTE **ADMINISTRATIF 2014** 

Envoyé en préfecture le 24/09/2015

Reçu en préfecture le 24/09/2015 Affiché le 2 2 SEP, 2015

ID: 083-218300424-20150917-2015\_133-DE

#### CM 17/09/2015

N° 2015/133

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT (SIA) COGOLIN-GASSIN: RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT ET COMPTE **ADMINISTRATIF 2014** 

> Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 d'activité et le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement COGOLIN/GASSIN.

> Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

d'approuver le rapport de l'exercice 2014 sur le prix et la qualité du service d'assainissement du Syndicat d'Assainissement Cogolin/Gassin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le Maire,

Marc Etienne LANSADE